



Commune de  
**PERROY**

## **Commission Gestion-Finances**

---

Perroy, le 25.05.2023

### **Rapport de la commission de Gestion et Finances – Préavis 03/2023 « Rapport de la Municipalité sur sa gestion et sur les comptes 2022 »**

#### **Préambule :**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission de Gestion-Finances composée de Mme Mireille Gaillard, MM. Philippe Achard, Stéphane Bettems, Walter Bietry, Didier Blanchard, Julien Gaillard, Michel Griessen, Christophe Jaccoud et Charly Muller s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier le préavis 03/2023.

Nous avons rencontré la vice-syndique, Madame Leprince-Ringuet et le municipal, Monsieur Joerg Dreier, le 21 mai dernier et nous les en remercions.

La société fiduciaire Fidinter SA a également effectué dans le cadre de son rapport sur la vérification des pointages qui relèvent la bonne tenue de la comptabilité. Globalement, le rapport de la fiduciaire n'appelle pas de commentaire particulier

#### **Examen des comptes**

##### **100 Autorités**

Ce poste augmente de plus de CHF 50'000.—par rapport à l'exercice 2021. Il faut rappeler que l'exercice 2021 était encore marqué par le Covid et l'ancienne méthode de rémunération. Le poste est toutefois bien en ligne avec le budget prévu.

Les remboursements de tiers correspondent au retour de l'assurance perte de gain (APG) sur l'absence pour maladie du syndic. L'APG n'a plus pris en charge les indemnités depuis fin octobre selon la Municipalité.

##### **110 Administration**

Le poste global est bien supérieur au budget. Il comprend depuis cette année le salaire du service technique (poste à 50%), qui se trouvait dans le poste 410. De plus, il faut « neutraliser » les remboursements de tiers de plus CHF 50'000. --, qui compensent donc l'écart avec le budget.

##### **120.3185.000 Honoraires et frais d'avocat commune**

Le poste du budget est malheureusement toujours dépassé et reste également à un niveau élevé. La situation n'a que peu évolué depuis l'année dernière. Les affaires en cours sont globalement toujours identiques.

#### **150 Culture et loisirs**

Rien de significatif à relever, si ce n'est le retour de fonds de CHF 5'820.80 en lien avec la dissolution de l'association créée pour la patinoire. Ce montant, comme le prévoit les statuts, a donc été reversé aux associations sportives de la commune.

#### **210.4002.000 Impôts sur la fortune PP**

Ce poste est bien supérieur au budget. Selon la Municipalité, ce poste sera adapté sur les prochains exercices, car il semble qu'il ne comportait plus de recettes extraordinaires sur 2022. Cela devrait donc permettre de présenter des budgets plus équilibrés à l'avenir.

#### **220.3199 Perte sur débiteurs commune**

Nous ne pouvons malheureusement que relever le montant particulièrement important en regard des loyers pratiqués sur les appartements communaux.

#### **310.3121.000 Terrains - eau**

La prise en charge du coût de la consommation d'eau des jardins familiaux était auparavant imputée dans un autre poste de charge. La Municipalité, consciente qu'il est difficilement justifiable de continuer à prendre en charge cette facture, va entamer des discussions pour trouver un arrangement plus équitable.

#### **354.3141.005 Boulangerie - entretien**

Le montant dépasse fortement le budget (+ CHF 63'961.--). À la suite du départ des anciens exploitants, la Municipalité dû faire, dans l'urgence, quelques travaux d'entretien dans la boulangerie (env. CHF 45'000.--) et également rénover l'appartement (env. CHF 35'000.--).

#### **357.3141.008 Terrain de sport - entretien**

La Municipalité a dû faire face à plusieurs travaux d'entretien qui n'étaient pas prévus au budget (excepté l'acquisition du robot-tondeuse).

#### **410. Service technique**

A la suite de l'arrêt de la mutualisation du service technique avec les communes voisines, le poste spécifique a été clôturé et le salaire du collaborateur en charge (emploi à 50%) imputé au poste 110 – Administration.

#### **Lecture globale des comptes 2022 :**

L'exercice 2022 boucle avec une perte comptable de CHF 46'060.-- contre un déficit budgété à CHF 1'077'560.--.

La marge d'autofinancement semble s'établir à environ CHF 600'000.--.

Il est très positif de constater que les recettes de la commune sont toujours supérieures au budget, malgré l'absence de rentrées extraordinaires importantes.

Les liquidités en banques/poste ont fortement baissé. Les opérations de rattrapage en lien avec la dénonciation d'un contribuable, qui avait fortement impacté les derniers exercices, semblent terminées. Par contre, les emprunts de la commune ont diminué de plus d'un million (à CHF 10'665'000.--). Cela a obligé la commune à présenter le préavis no 07/2022 pour assurer une certaine souplesse afin de respecter ses engagements financiers.

L'endettement actuel reste largement dans le cadre du plafond fixé pour la législature (CHF 10'665'374.-- pour CHF 20'000'000.-- de plafond). L'endettement par habitant (brut env. CHF 7'000.--) nous paraît raisonnable en regard des investissements réalisés ces dernières années et du patrimoine communal. Toutefois, plusieurs projets d'envergure sont prévus / à prévoir dans les prochaines années et il sera donc important de disposer de marge sur ce plafond.

La COFIGEST n'a pas relevé d'anomalie lors de ses contrôles sur la comptabilité et nous remercions la boursière pour la qualité de son travail et sa disponibilité.

### **Rapport sur la gestion communale :**

#### **Absence du syndic**

Malgré l'absence du syndic, la Municipalité en place a su se réorganiser et assurer la gestion communale à satisfaction et nous les en remercions vivement.

#### **Rémunération autorités**

La Commission relève que les Municipaux se sont réparti la rémunération du syndic depuis la fin de la prise en charge par l'assurance maladie. En effet, ils assument les charges de ce dernier depuis plusieurs mois et la commission propose au Conseil Communal de valider cette répartition de la rémunération du Syndic en donnant décharge à la Municipalité par la validation de la gestion.

#### **Travaux boulangerie**

La nécessité des travaux réalisés n'est pas remise en cause et individuellement les montants ne dépassent pas les compétences municipales. Nous rendons toutefois la Municipalité attentive au fait que s'agissant du même poste comptable, cette dépense aurait pu nécessiter l'aval du Conseil Communal (maximum CHF 50'000.— pour des cas exceptionnels et imprévisibles).

#### **Divers – Entretien, réparations, rénovations**

La Municipalité fait face à de plus en plus de travaux de rénovations et d'entretiens. Elle souhaiterait présenter un projet global de rénovation des différents biens et actifs communaux, pour éviter des dépassements récurrents dans les postes du budget.

Cela semble être une solution pertinente que nous encourageons. Une anticipation des travaux à réaliser serait une feuille de route intéressante pour la gestion communale.

#### **Perquisition par le Ministère public**

Aucun retour n'a été communiqué à la Municipalité sur cette perquisition.

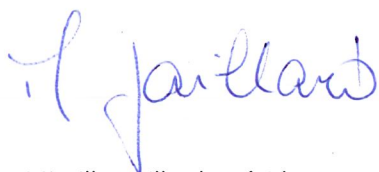
Nous espérons tant pour le personnel communal, que pour la Municipalité, qu'un retour rapide pourra avoir lieu.

Nous comprenons qu'il est difficile pour toutes les parties de rester dans l'expectative.

## Conclusion

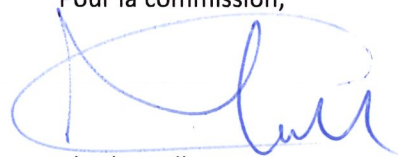
Au vu de ce qui précède :

La commission de Gestion et Finances propose au Conseil d'accepter le préavis 03-2023, Comptes et Gestion 2022 tel que présenté.



Mireille Gaillard, Présidente

Pour la commission,



Charly Muller, Rapporteur